

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 106

présenté par
Mme Boëlle

TITRE

Compléter le titre du projet de loi par les mots :

« afin de lutter contre la menace islamiste et la radicalisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre la menace islamiste doit être une priorité avec ce texte. Il est essentiel de nommer précisément l'objet de ce texte pour combattre et éradiquer l'islamisation de notre société.